

IS

ARRÊTÉ.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE
~~ET À L'ARCHITECTURE~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927
et la loi du 27 août 1941;

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les parties suivantes de l'Hôtel de Boyer de
Sorgues, 5, rue Mayran à BEZIERS (Hérault): 1°) le portail
sur rue y compris la colonnette qui le surmonte à gauche;
2°) le passage et son plafond; 3°) la tourelle d'escalier
(extérieur et intérieur) sise à l'angle Sud de la première
cour appartenant à Monsieur Henri de CASSAGNES, époux de LESCURE
19, rue St-Félix à BEZIERS

sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la
situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la
préfecture, au maire de la commune de BEZIERS et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 23 JUIN 1952

Signé : A. CORNU

T. S. V. P.

3501-646-J. M. 131/98. [10713]

Département :
HERAULT

Commune :
BEZIERS

Section : RS
Feuille : 000 RS 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 22/05/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdf.beziers@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

